Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260519-50_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 19 mai 2026

Rapporteur : M. KERHARDY

n°50-2026

PARKING ET PRAIRIE DE TOURNEMINE
MODIFICATION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°01 en date du 19 mai 2014 portant validation de l'inventaire des zones humides et cours d'eau,
Considérant la validation de l'inventaire des zones humides et cours d'eau de la commune de Plérin par la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Baie de Saint-Brieuc en date du 13 décembre 2013,
Considérant les modifications de l'inventaire des zones humides de la commune de Plérin au sein des parcelles A 2658, A2657, A1795, A0699, soit un retrait de 6 912 m^2, approuvées par la délibération n° 005 / 2026 en date du 5 février 2026 du bureau de la CLE,
Considérant le diagnostic pédologique réalisé par Saint-Brieuc Armor Agglomération en mars 2024,
Considérant le diagnostic floristique, faunistique et des habitats réalisés par le bureau d'étude Biosferenn en mars, avril et mai 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jérôme KERHARDY, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à la transition écologique et au cadre de vie,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	30	Pouvoirs	3	Votants	33	Absent	0

PREND ACTE de la modification de l'inventaire des zones humides de la commune de Plérin au sein des parcelles A 2658, A 2657, A 1795, A 0699, soit un retrait de 6 912 m^2 au sein du périmètre.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — Le secrétaire de séance

Loïc BARBOT — André GUYOT

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260519-50_2026-DE